



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 18 mars 2019

Date de la convocation : 12 mars 2019
Nombre de délégués en exercice : 49



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Jean-Paul BRIN, Mme Odile DENIS, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, Mme Annie HILD, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Paule BERGES a suppléé Lydie ALTHAPÉ, M. Jean LACOSTE a suppléé Michel BERNOS, M. Henri BELLEGARDE a suppléé Pierre CASABONNE, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Didier LARRIEU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Josy POUEYTO, Mme Alexa LAURIOL a suppléé Eric SAUBATTE, Mme Geneviève PEDEUTOUR a suppléé Monique SEMAVOINE, M. Patrick LOUSTALET a suppléé Claude SERRES-COUSINE.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Marc CABANE a donné pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Francis DOUX a donné pouvoir à M. Jean-Paul CASAUBON, M. Claude FERRATO a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES, M. Dino FORTÉ a donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD a donné pouvoir à M. Christian LAINE, M. Frédéric LAHORE a donné pouvoir à M. Alain TREPEU, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Etaient excusés :

M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, M. Laurent KELLER, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alexa LAURIOL

N° 1 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Le 4 mars 2019, les élus du conseil métropolitain ont débattu des orientations budgétaires. Il convient à présent de décliner ces orientations dans le Budget primitif ci-annexé.

En incluant la reprise des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2018, l'équilibre du Budget Primitif 2019 du Pays de Béarn est réalisé à hauteur de **552 000 €** pour la section de fonctionnement et de **36 296 €** en ce qui concerne la section d'investissement, soit **588 296 €** toutes sections confondues.

■ PRESENTATION SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019
Chapitres	Dépenses	7 000,00 €	552 000,00 €
011	Charges à caractère général	7 000,00 €	124 500,00 €
012	Frais de personnel	0,00 €	426 700,00 €
023	Virement à la section investissement	0,00 €	800,00 €
Chapitres	Recettes	7 000,00 €	552 000,00 €
70	Remboursement de frais	0,00 €	114 100,00 €
74	Dotations et participations	7 000,00 €	430 900,00 €
002	Reprise excédent de fonctionnement	0,00 €	7 000,00 €

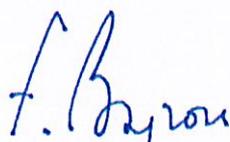
INVESTISSEMENT		BP 2018	BP 2019
Chapitres	Dépenses	0,00 €	36 296,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	35 496,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	800,00 €
Chapitres	Recettes	0,00 €	36 296,00 €
13	Subventions d'investissement autres	0,00 €	35 496,00 €
021	groupements	0,00 €	800,00 €
001	Virement depuis la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Résultat reporté		

Il appartient au Conseil métropolitain de bien vouloir approuver le Budget primitif 2019, dressé sur la base des orientations adoptées le 4 mars 2019 et tel que présenté en annexe.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

